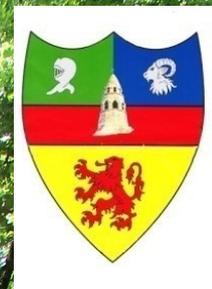


SAINT-SULPICE

Commune de l'Ain



3 Juin 2023

**Inauguration du Parcours
Découverte et de la Sécurisation**

*en présence de Mme la Préfète et du
Président du Département de l'Ain*

**Bulletin
Municipal
2024**

SOMMAIRE

P-2	Sommaire
P-3	Le mot du Maire
P-4/5	Bilans financiers 2022
P-6	Fiscalité
P-7	Réalisations 2023/Projets 2024
P-8	Notre Patrimoine Naturel
P-9	Participation Citoyenne/Réserve Communale
P-10/11	Saint-Sulpice et ses enfants
P-12	Garderie/Sou des écoles
P-13	Cantine
P-14	Bibliothèque
P-15	Don du sang
P-16	Société de Chasse de St Didier-St Sulpice
P-17	Société de Chasse de Marsonnas
P-17	Planète Tennis
P-19	Comité des Fêtes
P-20	Point associations
P-21	Infos sur Salle des fêtes et Grand Bourg Agglo
P-22/23/24	Infos sur Grand Bourg Agglomération
P-24	Pompiers

MAIRIE :

Horaires d'ouverture du public :

- Mardi de 8h à 10h
- Mercredi de 13h30 à 18h30
- Jeudi de 8h à 12h
- Vendredi de 8h à 10h

Mme le Maire reçoit les administrés sur rendez-vous

Tel : 04 74 51 17 32 (messagerie vocale)

- Mail : accueil@saint-sulpice01.fr

- Site web : www.saint-sulpice01.fr

- Les comptes-rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site web et affichés pendant 2 mois sur le panneau d'affichage de la Mairie

- informations ponctuelles via l'application « Panneau Pocket »

Etat civil 2023 :

- **Naissances : 4**
- **Mariage : 1**
- **Décès : 1**

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos **demandes d'urbanisme** : Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de Construire de Maison Individuelle, sur :
<https://portail.siea-sig.fr/sve/x/001387>

230C Route de la Mairie – 01340 SAINT-SULPICE

accueil@saint-sulpice01.fr

www.saint-sulpice01.fr

Chères Saint-Sulpiciennes, Chers Saint-Sulpiciens,

En cette période, je tiens à partager avec vous les développements récents qui affectent notre commune. Notre priorité constante est de servir l'intérêt général de notre population tout en garantissant une gestion responsable des ressources.



Or, nous sommes à nouveau confrontés à une réalité budgétaire complexe. Les dépenses ont augmenté pour maintenir et améliorer les services essentiels à notre communauté, en particulier les investissements et les fonctionnements.

L'accompagnement et le soutien de nos associations tels que le centre de loisirs, la cantine, le sou des écoles, le club de foot, ... sont essentiels pour maintenir ce service public auquel je suis attachée. La qualité de l'éducation reste une priorité majeure, et nous avons investi davantage dans nos établissements pour offrir à nos enfants un environnement propice à leur épanouissement académique.

Cependant, cette amélioration des services a entraîné une augmentation des dépenses, tandis que les recettes de la commune ont diminué. Cette situation financière délicate est également influencée par le maintien d'impôts très bas, une décision prise depuis de nombreuses années pour alléger la charge fiscale.

Malgré ces défis, nous restons déterminés à maintenir la qualité des services municipaux. Nous cherchons activement des solutions créatives pour poursuivre notre feuille de route tout en préservant le niveau élevé de prestations que vous méritez.

Dans ce nouveau bulletin municipal, vous constaterez que la commune a soldé tous ses emprunts et que nos investissements ont été importants.

Soyez assurés que nous restons engagés envers votre bien-être et l'amélioration de la qualité de vie dans notre commune. Nous continuerons à œuvrer pour un avenir où chaque résident bénéficie de services de qualité sans compromettre notre situation financière.

Que cette nouvelle année, soit celle de l'harmonie et de la solidarité entre nous.

Je vous souhaite une excellente année, remplie de belles réalisations et de moments de joie.

Ensemble, nous surmonterons ces défis pour un avenir plus fort et plus prospère pour notre village.

Clotilde Fournier, Maire

Cérémonie des Vœux : Dimanche 14 Janvier 2024 à 10h,

à la salle des fêtes, suivie du verre de l'amitié.

Exercice 2022

Section « Fonctionnement »

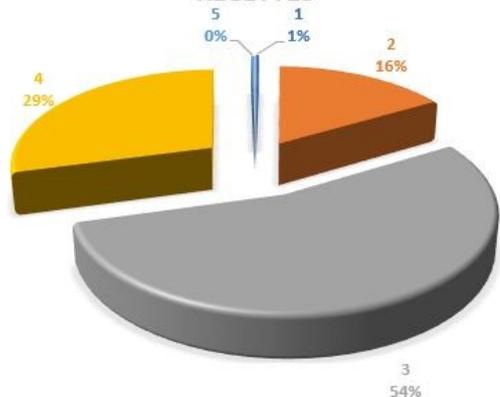
DÉPENSES



1- Charges à caractère général (Eau, énergie, gestion courante)	24 998,16 €
2- Charges de personnel	40 981,19 €
3- Atténuation des produits (Reversement FNGIR)	2 705,00 €
4- Charges de gestion courante (Indemnités élus, subventions)	29 346,96 €
5- Charges financières (Intérêts d'emprunts)	861,22 €
6- Scolarité, contribution organismes	50 403,62 €
7- Amortissements	2 001,77 €

Total des dépenses : 151 298,32 €

RECETTES



1- Produits de services (concessions)	225,00 €
2- Impôts et taxes	119 497,53 €
3- Dotations et participations	40 065,72 €
4- Revenus log. Communaux et location de la salle des fêtes	21 417,53 €
5 - Revenu d'Occupation du Domaine Public	221,00 €

Total des recettes : 181 426,78 €

Excédent 2022 : 30 128,46 €

Excédent 2021 reporté : 183 258,98 €

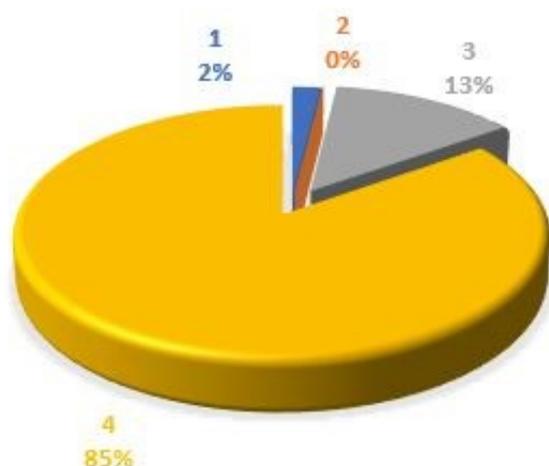
Excédent 2022 : 30 128,46 €

Résultat global 2022 : 210 388,15 €

Exercice 2022

Section « Investissement »

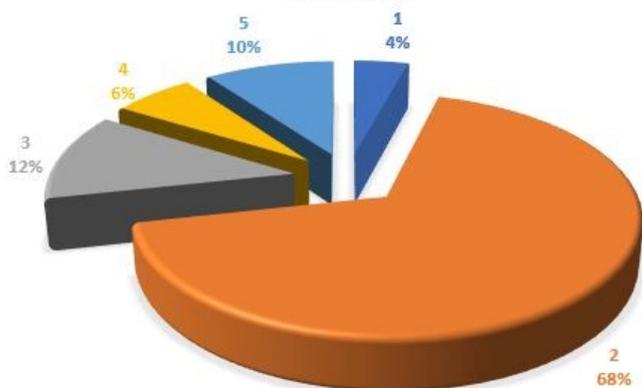
DÉPENSES



1 - Déficit reporté de 2021 :	1 874,29 €
2 - Dotations fonds divers	0,00 €
3 - Remboursements emprunts :	12 520,93 €
4 – Immobilisations corporelles :	80 549,46 €

Total des dépenses : 94 944.68€

RECETTES



1 - Amortissements :	2 001,77 €
2 - Subventions d'investissement :	32 274,54 €
3 - Dotations et fonds divers (FCTVA et taxe d'aménagement)	5 842,31 €
4 – Compte 1068 – couverture du déficit.....	2 999,29 €
5- Travaux en cours	4 770,00 €

Total des recettes : 47 887,91 €

Déficit 2022 : 47 056,77 €

Détail des Investissements 2022 (montant TTC) :

- Création d'un abribus à « Chazeau »
Achat 2 022,30 € + réalisation d'un busage : coût total : 2 416,97 €
- Achat outillages : 520,80 €
- Achat de matériels pour la Réserve Civile communale : 1 438,22 €
- Entretien voirie– coût : 14 000 €
 - o Travaux sur le Chemin de Ravallin (fossé et traversée de route) : 4 771,97 €
 - o Déflachage Chemin de la Teppe : 4 647,37 €
- Sécurisation centre village et 1^{ère} phase du parcours découverte : 76 568,14 €

Fiscalité

	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette (emprunt restant)	46 359,00 €	34 878,00 €	22 878,00 €	10 357,00 €
Commune (€/par hab)	184,00 €	134,00 €	88,00 €	40,00 €
Département (€/par hab)	588,00 €	625,00 €	577,00 €	659,00 €
Région (€/par hab)	868,00 €	826,00 €	816,00 €	809,00 €
National (€/par hab)	551,00 €	533,00 €	525,00 €	531,00 €
Fonds de Roulement (autofinancement)	145 625,00 €	168 232,00 €	181 385,00 €	163 331,00 €
Commune (€/par hab)	582,00 €	645,00 €	698,00 €	631,00 €
Département (€/par hab)	741,00 €	842,00 €	874,00 €	994,00 €
Région (€/par hab)	625,00 €	697,00 €	715,00 €	785,00 €
National (€/par hab)	638,00 €	688,00 €	721,00 €	775,00 €

Source : tableau financier DGFIP

Tous les emprunts de la commune sont soldés depuis mars 2023.

En 2022, le gouvernement a supprimé la taxe d'habitation pour la quasi-totalité des contribuables.

Les changements sur votre taxe foncière sont dus à **la revalorisation des bases** de calcul définies par les impôts, ce qui induit une augmentation du montant dû.

Aucune augmentation des taux d'imposition n'a été votée.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de la fiscalité communale depuis 2016 (avec comparatif de la fiscalité intercommunale – Grand Bourg Agglomération).

Taxe Foncière sur bâti	Taux communaux	Taux Agglo	totaux
2016	7,94	3,74	11,68
2017	7,94	3,29	11,23
2018	7,94	2,86	10,8
2019	7,94	2,44	10,38
2020 *	21,91	2	23,91
2021	21,91	1,59	23,5
2022	21,91	1,17	23,08
2023	21,91	0,742	22,652

Taxe Foncière sur non bâti	Taux communaux	Taux Agglo	totaux
2016	28,01	11,73	39,74
2017	28,01	10,86	38,87
2018	28,01	10	38,01
2019	28,01	9,14	37,15
2020	28,01	8,28	36,29
2021	28,01	7,42	35,43
2022	28,01	6,56	34,57
2023	28,01	5,69	33,7

* : intégration de la part départementale (13,97 %)

Réalisations 2023



- Finition du parcours découverte et sécurisation du centre village
 - o Coût total : 107 844,63 € TTC
 - o Subventions de l'Etat et du Département : 53 937,98 €
 - o Reversement FCTVA à venir : 14 746,64 €
 - o Reste à charge à la commune : 39 160,01 € TTC

Les montants indiqués sont en TTC

- Changement des volets des logements Impasse de la Cure : 13 713,95 €
- Achat d'un mini tracteur : 21 890,69 €
- Achat d'un broyeur : 3 514,80 €
- Achat d'une remorque : 989,00 €
- Changement de la porte d'accueil de la mairie : 2 242,66 €
- Changement du défibrillateur : 1 184,70 €



- Achat d'une sono portable : 344,80 €
- Création d'un espace sans tabac : 380,00 € (vers parcours découverte)
- Travaux sur voirie communale : 12 282,00 €
- Arrachage de la haie Impasse de la Cure : 5 160,00 €

Projets 2024

- Travaux d'isolation de la salle des fêtes : fermeture de l'auvent de la terrasse par des baies vitrées, changement des radiateurs, isolation et peinture

Montant estimé : 50 000 €

- Réalisation de la sécurisation - Chemin de Bellevue

Montant estimé : en cours

Notre patrimoine naturel



Lors de la cérémonie des vœux, nous vous avons présenté notre projet de création d'un Atlas de la Biodiversité Communale qui est un inventaire du patrimoine naturel de notre commune. L'objectif étant de permettre de prendre des décisions éclairées sur le devenir de la commune dans le respect de la biodiversité.

Aussi, le 06/06/2023 nous avons organisé la soirée de lancement de l'ABC et un membre de la FNE (notre partenaire sur le développement de ce projet) est venu présenter un diagnostic à partir de données déjà existantes et qui mérite d'être étoffé.

Des naturalistes se sont d'ores et déjà déplacés pour faire des relevés mais nous comptons sur votre participation pour enrichir les données : alors à vos loupes, appareils photos, appli : immortalisez vos rencontres avec les animaux de votre jardin, les espèces végétales, décrivez-nous les insectes qui peuplent votre potager.

Rdv sur l'adresse mail de la mairie : accueil@saint-sulpice01.fr

Nous collecterons les informations et les transmettrons au FNE

D'autre part, un questionnaire élaboré en collaboration avec une habitante de St Sulpice Mme SAVEY vous sera adressé prochainement : alors pensez à nous le retourner.

Soyons tous acteurs de notre Atlas de la Biodiversité Communale !!

Je conclurai avec une citation d'Antoine de Saint-Exupéry

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »

Merci au conseil municipal pour son soutien et bien sûr à vous tous, habitants de St Sulpice.

Virginie ROQUET, Conseillère municipale

Responsable du projet Atlas de la Biodiversité Communal

La Participation Citoyenne

Après la signature d'une convention avec les services de l'état et la Gendarmerie, le 01/02/2022, les panneaux d'information PARTICIPATION CITOYENNE ont été mis en place en divers endroits de la commune.

PARTICIPATION CITOYENNE est un partenariat entre les services de l'ETAT, la Gendarmerie et les habitants de la commune au titre du plan départemental de prévention de la délinquance. Le dispositif repose sur la solidarité, l'entraide et la bienveillance vis à vis de son voisinage et la prévention. Bien rôdé sur le territoire national, ce dispositif de PARTICIPATION CITOYENNE permet une action rapide et réactive des forces de l'ordre.

De ce fait, nous sommes tous individuellement et collectivement les premiers acteurs de notre sécurité. C'est pour cela que des référents ont été mis en place et qu'ils sont les interlocuteurs privilégiés de nos gendarmes pour la transmission de tout fait anormal. Il convient dans la période de recrudescence de la violence que nous vivons de méditer sur cet aspect qui se révèle devenir une priorité pour garantir notre tranquillité et maintenir notre qualité de vie au quotidien.

VOS REFERENTS : Michel GIROD, Gilles BONNIN, François LIGEROT, Laurent LAUGERETTE et Frédéric ROL



La Réserve Communale

Après un quatrième trimestre 2022, chargé en échanges avec les services de l'ETAT à la préfecture de l'AIN et en particulier le bureau de la gestion locale des crises, un exercice a été programmé.



Cet exercice grandeur nature a eu lieu le vendredi 27 janvier 2023. Les membres de la réserve communale de sécurité civile avaient été conviés en début d'après-midi et se sont vus répartir par binôme, un secteur de la commune. L'exercice préparé par le bureau de la gestion locale des crises, décomposé en de multiples mises en situations réelles, a mis à rude épreuve les personnels tant à la gestion des appels qu'à la résolution des problèmes sur le terrain.

Ces scénarios qui sont à mettre en œuvre lors de catastrophes naturelles nous ont obligé à faire preuve de réactivité, d'une capacité d'intervention rapide auprès des habitants de la commune et de vérifier le bon état de fonctionnement du matériel acheté par la mairie. Il s'agissait d'un exercice qui a été très riche en enseignements qui vont permettre d'être encore plus performants en cas de crise. Cependant, même si lors d'un évènement grave on se sent isolé et seul, les services du bureau de gestion des crises sont présents pour apporter aide, conseils, solutions et soutien.

Saint-Sulpice et ses enfants

Les élèves de l'école de Saint-Didier Saint-Sulpice ont pu profiter de nombreuses activités et sorties en 2023

Marché local organisé par tous les élèves de l'école qui s'est déroulé le 8 juin et a réuni quelques centaines de personnes.

Sortie à la ferme pour les élèves de maternelle et de CE1

Cycle vélo pour les élèves de la maternelle au CE1

Cycle natation pour les CE1 CM1 CM2

Cycle kayak-voile pour les CE2



Soirée de solidarité qui a permis de financer 3 mois de loyer des bâtiments de l'école NASEKU et l'achat de matelas, des jeux de cour de récréation, d'extincteurs, de couvertures, de chaises, de tables, pour les 44 élèves de l'école tanzanienne NASEKU BEDONI

La chorale des élèves suivie de la kermesse organisée par le SOU DES ECOLES avec un superbe toboggan qui a fait le bonheur des enfants

Réalisation des fresques en maternelle et en élémentaire financée par le SOU DES ECOLES pour un montant d'environ 2 000 €



A la rentrée de septembre, l'école le BOCAGE compte 117 élèves répartis dans les 5 classes. Les classes de maternelle de Madame Lévêque et de grande section/CP de Madame Darnand accueillent chacune 26 élèves. La classe de CE1 de Madame Lisson compte 19 élèves. Il y a 23 élèves de CE2-CM1 dans la classe de Mme Lequeux et 24 CM1-CM2 dans la classe de Monsieur Panié et de Madame Pauget.

Nous avons toujours le plaisir de travailler avec Pascale Lacour et Marie-Claude Maréchal, les deux ATSEM de Maternelle. L'école compte également deux auxiliaires de vie scolaire pour accompagner les enfants en situation de handicap : Sigrid Godard et Marion Boussemart.

Les cycles natation, kayak ont repris. La fête du goût « Les soupes de toutes les couleurs » et le cross de l'école ont regroupé tous les enfants de l'école et de nombreux parents d'élèves avant les vacances de Toussaint.

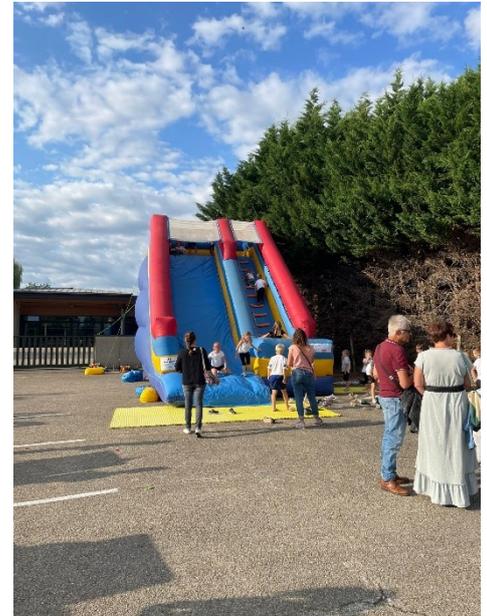
Quelques dates à retenir :

- Marché de Noël et chorale des enfants : le vendredi 8 décembre 2023
- Soirée de solidarité avec la Tanzanie : le 23 mars 2024
- Bal du carnaval organisé par le sou des écoles : le 2 mars et carnaval à l'école : le 12 avril.
- Kermesse de l'école : le 28 juin 2024.

Les nouveaux élèves pour la rentrée 2024/2025 devront obtenir un certificat d'inscription auprès de la mairie avant le 9 février 2024 (puis permanences à l'école maternelle le mardi 21 mai et jeudi 23 mai 2024 de 16h30 à 18h)

Un grand merci à tous les acteurs de ces différents projets qui font de notre école, une école unique.

Jérôme Panié, directeur de l'école



Participation de la commune aux frais de fonctionnement et d'investissement (scolaire)

Années	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Ecole - fonctionnement	22 961,00 €	28 724,38 €	37 022,58 €	32 537,07 €
Ecole - investissement	5 846,10 €	7 160,52 €	5 641,86 €	27 985,90 €
Cantine	4 870,48 €	4 963,58 €	5 563,91 €	5 768,04 €
Total (école et cantine)	33 677,58 €	40 848,48 €	48 228,35 €	66 291,01 €
trop perçu invest 2020			-1 947,64 €	
Net scolaire			46 280,71 €	
Nombre d'élèves à St Didier-St Sulpice	32	39	42	35
Coût total par élève (école et cantine)	1 052,42 €	1 047,40 €	1 148,29 €	1 894,03 €

Saint-Sulpice a participé à de nouveaux investissements, pour l'année 2022 :

- Réfection des sanitaires (coût pour la commune : 13 094,82 €)
- Achat d'un meuble à langer
- Eclairage Led salle de motricité

Détail des nouveaux investissements 2023 auxquels la commune a participé :

- Changement de la chaudière
- Achat de 6 chaises hautes pour la cantine
- Achat d'une sauteuse pour la cantine
- Achat d'une autolaveuse
- Achat de stores pour les maternelles

Les Petits Loups (garderie)

L'association Les Petits Loups propose un service de garde périscolaire pour les enfants scolarisés à Saint Didier d'Aussiat et Saint Sulpice en périscolaire mais également des communes avoisinantes pour le centre de loisirs et le mercredi. L'accueil se fait dans les locaux de la garderie situés à côté de l'école primaire sur la commune de Saint Didier d'Aussiat de 7h à 8h30 et de 16h15 à 19h en périscolaire ; et de 7h30 à 18h30 en centre de loisirs et le mercredi.

L'association est gérée par des parents bénévoles et les enfants sont encadrés par des animateurs formés sous la guidance d'une directrice. De nombreuses activités et sorties sont proposées aux enfants.



Pour nous joindre :

Directrice : Mme Mélanie de Thoisy : 04.74.50.51.24 / 06.31.97.79.55

Email direction : contact@lespetitsloups01340.com

Co-présidentes bureau :

Mme Méryl Cruz Mermey : 06.87.00.51.58 / Mme Virginie Pelus : 06.26.74.25.49 /
et Mme Audrey CHEVALLIER

Email bureau : administrateur@lespetitsloups01340.com

Le Sou des Ecoles



Le Sou des écoles regroupe 11 parents bénévoles qui œuvrent pour améliorer le quotidien des élèves, permettre le financement de sorties et spectacles ainsi qu'un voyage à Paris tous les 3 ans (le prochain est prévu pour 2025).

Le sou des écoles recherche des parents bénévoles pour ainsi perdurer.



Rendez-vous :

- le 28/06 pour la kermesse,
- le quine loto le 17/11
- le marché de Noël le 06/12

La Cantine

L'association de la cantine gère l'organisation du temps méridien, c'est-à-dire le repas et la récréation avant le retour en classe. Le prix du repas s'élève à 4,70€.

Depuis Janvier 2023, Angélique Bonnet cuisine pour nos enfants. Son arrivée et sa motivation ont permis à l'association de cuisiner dorénavant pour le centre de loisirs les mercredis et vacances scolaires, et d'organiser des repas pour l'association Evasion Tradition.

Merci aux participants de nos manifestations qui permettent de faire vivre l'association, de gratifier les bénévoles pour leur temps donné, et de pouvoir concrétiser nos projets. Merci aux mairies de nous avoir soutenu financièrement dans le remplacement et l'achat de nouveau matériel pour la cantine sur l'année 2023.

- > Rendez-vous le 27 Janvier 2024 pour notre Vente de plat à emporter
- > Rendez-vous le 06 avril 2024 pour notre Vente de tarte/pizza
- > Rendez-vous le 01 Octobre 2024 pour l'Assemblée générale commune

Le bureau :

Flavie Brulay (Présidente), Grégory Béchet (Vice-Président), Sabrina Mathieu (Trésorière), Fanny Miguel (Vice Trésorière), Joëlle Manigand (Secrétaire), Sandra Yoko Nkoum (Vice-Secrétaire), Sonia Cornaton, Blandine Jacquillet, Julie Callier (membres actifs)



Pique-Nique à la ferme de Cossiat



Repas Halloween

Années	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Coût Cantine	4 870,48 €	4 963,58 €	5 563,91 €	5768,04
Nombre d'élèves à St Didier-St Sulpice	32	39	42	35
Nombre de repas servis	3627	3021	4271	3742
Coût par élève pour la commune	1,34 €	1,64 €	1,30 €	1,54 €

« La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté... » (F Mauriac)

La bibliothèque est un lieu de culture, d'ouverture sur le monde mais aussi un lieu de passage, d'échanges, de rencontres. Elle possède un large choix de livres : imagiers pour les plus jeunes, livres pour enfants, romans, autobiographies, documentaires, B.D, revues....

Les prêts sont totalement gratuits. La collection est constamment enrichie par des achats et par l'échange des livres mis à disposition par la bibliothèque départementale.



12 personnes bénévoles motivées et investies assurent son fonctionnement, ce qui a encore permis cette année, de proposer de nombreuses activités :

*Deux permanences par semaines sont assurées :
Mercredi de 16h30 à 18h30 et samedi de 10h à 12h

*Les enfants des écoles maternelles et primaires se rendent très régulièrement à la bibliothèque pour emprunter des livres, une animation autour d'un album est proposée une fois par mois aux plus petits.

*le 1er avril, les enfants ont pu réaliser un bricolage pour Pâques et profiter de la lecture de contes.

*Un livre a été offert aux jeunes enfants lors de l'animation « première page » le 24 juin.

*Deux bouquineries ont permis de recycler des ouvrages : le 13 mai (lors la vente des plats de la cantine à St Didier) et le 16 juillet (lors de la Farfouille de St Sulpice).

*Une soirée culturelle a été proposée cette année, le 18 novembre avec un spectacle musical



N'hésitez pas à venir nous rencontrer aux permanences, aux animations pour découvrir nos nouveautés, échanger !

Années	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Bibliothèque (frais remboursés)	315,16 €	295,37 €	294,49 €	271,90 €
Subvention de la commune	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Nombre d'habitants	261	261	259	259

Don du Sang (St Didier-St Sulpice)



L' Association a pour but :

- de réunir les donneurs et anciens donneurs de Saint Didier d'Aussiat et de Saint Sulpice et leur apporter une aide technique, morale et matérielle,
- de faire respecter le code du donneur de sang bénévole,
- d'assurer la liaison et la représentation de ses membres auprès de l'Union Départementale Fédérée des associations pour le don du sang bénévole de l'Ain, de la Fédération Française pour le don du sang

bénévole et de l'Etablissement Français du Sang,

- d'organiser la promotion du don du sang bénévole, en liaison avec l'Etablissement Français du Sang et l'Union Départementale.

Cette association organise deux manifestations par an :

- une vente de brioches en forme de cœur qui aura lieu le 28/04/24 à St Didier d'Aussiat
- un repas champêtre qui aura lieu le 1^{er}/09/24 à St Didier d'Aussiat

Le bénéfice rapporté lors de ses manifestations permet d'offrir des tartes aux donneurs lors des collectes de sang.



Le repas champêtre permet surtout aux donneurs et aux personnes les soutenant de passer une journée conviviale en compagnie d'une équipe dynamique et investie.

Mais avant tout, ces actions menées permettent de faire la promotion du don du sang, car il y a un grand manque de donneurs.

Venez donc nombreux :

- Les jeudis 7 mars et 29 août 2024 de 16h à 19h lors des collectes de sang à Saint Didier d'Aussiat.
- Et les jeudis 23 mai et 24 octobre 2024 de 16h à 19h à St Martin le Châtel.

Notre assemblée générale se déroulera le 9 février 2024
A la salle des fêtes de St Didier d'Aussiat.

Société de Chasse (St Didier-St Sulpice)



L'association existe sous sa forme actuelle depuis plus de 30 ans. Elle est composée de 46 membres.

Le territoire de chasse d'environ 1700 hectares se partage entre la commune de St DIDIER et une partie de St SULPICE (250 hectares environ).

Nos activités principales sont la chasse aux petits gibiers sédentaires (faisans, perdrix, lièvres...) et migrateurs (palombes, bécasses, canards) ainsi que la régulation des chevreuils et sangliers suivant plan de chasse fédéral.



Nous participons également bénévolement à la régulation des ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts), comme par exemple les renards, ragondins,

corvidés ou fouines, sur demande des habitants ou des agriculteurs, ou dans le cadre de la gestion du territoire et de la lutte contre la propagation des maladies.

Les fonds récoltés grâce à nos ventes de terrines et de civet, pour Noël et Pâques, nous permettent de sécuriser le territoire grâce à l'installation de miradors (tirs sécurisés vers le bas) et l'achat de panneaux réglementaires, pour signaler les chasses collectives aux grands gibiers, car le partage de la nature en toute sécurité et dans le respect des règles sera toujours notre priorité.

Pour tous renseignements : Cédric DESMARIS (président)
06.50.16.28.12



Société de Chasse (Marsonnas-St Sulpice)

Président : Cavillon Thierry (06 28 71 34 51)
Vice-président : Rolly Franck - Secrétaire :
Verne Damien - Trésorier : Maréchal Lionel
Membres : Moiraud Thibault - Flamin
Bernard

La société est composée de 27 membres et
notre activité se déploie sur un territoire de
1800 ha environ (1600 ha sur Marsonnas et
190 ha sur St Sulpice)



Différentes chasses nous animent sur ce territoire :

- le petit gibier à partir du 2eme WE de Septembre et jusqu'à Noël ceci tous les dimanches et jours Fériés
- le gros gibier à partir de Juin (à l'affut) et à partir de Septembre jusqu'en Mars pour les chasses collectives principalement les Samedi Matin et Mercredi Matin à partir du 15 Octobre et ceci jusqu'à fin Janvier. Certaine régulation d'espèce (sanglier) peut être organisé à tout moment dû fait de leur présence envahissante.
- des régulations d'ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) sont nécessaires toute l'année pour limiter les dégâts dans les cultures et les élevages avicoles en développement sur notre territoire. (à l'affut, en battue ou en piégeage)

Les battues collectives impliquent un investissement permanent sur la sécurité, des miradors (Postes surélevés au nombre de 60 à ce jour) sont implantés dans les zones à risques pour motiver les tirs fichants. Attention ce matériel sous la responsabilité de notre société, ne doit pas être utilisé par autrui. Les battues sont aussi appréhendées par des signalisations qui permettent de prévenir et identifier ces zones dans un souci d'une prévention collective pour tous.

Les prélèvements de gros gibiers (Sanglier, chevreuil) nous permettent de proposer une vente à emporter (4eme WE de Novembre) et dans la mesure du possible un repas dansant (2eme WE de Février) sur la commune de Marsonnas.

Nous sommes disponibles pour tout questionnement et toute personne voulant nous rejoindre doit se manifester par courrier avant le 01 Juillet de l'année, adressé au président.

*Le président
Cavillon Thierry*



Planète Tennis... école de tennis en péril ?

Club affilié à la FFT depuis plus de 30 ans l'association Planète Tennis dont le siège est à St Didier d'Aussiat rassemble des adhérents de 6 à 76 ans issus de plus d'une dizaine de communes du territoire.

Si le club a pu traverser tant bien que mal l'épreuve de la crise sanitaire, il se trouve confronté à l'instar de nombreuses autres associations à une baisse du nombre de ses adhérents, par la même, de ses recettes et de la poursuite de l'école de tennis.

Ajoutons à cette situation, l'absence de véritables têtes d'affiche et stars du tennis dans toute l'actualité sportive et le cocktail du désintérêt prend le dessus sur l'attrait du tennis pour nos jeunes. La concurrence est rude, vis-à-vis des autres sports à l'affiche en ce moment ... le rugby, le foot qui se conjuguent aujourd'hui autant au masculin qu'au féminin.

Ce n'est pourtant pas faute de bénévoles qui sont toujours aussi nombreux pour faire vivre l'association et qui, pour répondre aux attentes du plus grand nombre, tiennent à proposer tous les aspects de la pratique du tennis au sein de l'association, en loisir, en compétition et en proposant une école de tennis malheureusement aujourd'hui en difficulté.

Les cours sont assurés par un enseignant diplômé d'état (BE 1^{er} degré) au gymnase de Montrevel le lundi, à la salle du Bocage ; à Saint Didier le mardi et à l'espace Busnel à Confrançon le mardi et le vendredi.

Ce début de saison s'avère difficile par manque d'élève. Pour faciliter l'accès du plus grand nombre, les tarifs de l'école ont été baissés et simplifiés, des places sont encore disponibles, n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé.

Pour pouvoir financer le fonctionnement de l'école de tennis, nous comptons sur vous pour participer nombreux aux diverses animations/ manifestations/compétitions organisées par le club :

Vente de pizzas/tartes bressanes le 23/3 à Confrançon,
Tournoi open du club du 13 au 28/4,
Tournoi de pétanque le 18/5 à St Didier.



Contact Planète Tennis : Vincent QUIVET au 06 17 14 03 45.

Comité des fêtes

Grâce à son équipe dynamique et sous la présidence de Gilles Bonnin, le comité des fêtes a su mener à bien et avec succès toutes les manifestations de l'année.

Le concours de belote du 4 mars affiche un beau succès avec 26 doublettes.

Pour la 1^{ère} fois, le comité des fêtes a organisé une chasse aux œufs à l'occasion des fêtes de Pâques. 30 enfants munis de leur panier y ont participé.



Par une belle soirée d'été, la fête de la musique a été très réussie. Une centaine de personnes étaient réunies, en musique, pour déguster le jambon à la broche, suivi d'un magnifique feu d'artifice.



Dimanche 16 juillet, malgré un temps très incertain à 4h du matin, 94 exposants ont répondu présents lors du vide-greniers.

Le Samedi 2 septembre et comme chaque année, l'incontournable concours de pétanque a rassemblé 36 doublettes, encore un beau succès.

Et enfin pour marquer la fin d'année, le repas composé de son "saucisson au gène", et les crêpes de l'amitié ont rassemblé bon nombre d'habitants, ravis de se retrouver pour de bons moments de convivialité.



Liste des manifestations 2024 :

- **mars** : samedi 2 belote
- **mars** : samedi 30 chasse aux œufs
- **juin** : samedi 22 fête de la musique
- **juillet** : dimanche 21 vide grenier
- **septembre** : samedi 7 pétanque
- **novembre** : samedi 16 ou 23 repas
- **décembre** : samedi 7 crêpes

*Participation de la commune – financement indirect : par locations gratuites, la prise en charge de l'électricité, de l'eau, des assurances,
représentant une aide d'environ 1000€/ an.*

Saint Sulpice a soutenu financièrement ses associations, ses structures en 2023

La cantine

Achat d'équipements : équipement de cuisine, remplacement de la sauteuse, autolaveuse, chaises hautes,

1 405 €

La bibliothèque – Plaisir de lire

Subvention et Aide au fonctionnement

372 €

L'École

Fonctionnement : 32 537,07 €

Investissement : 27 985,90 €

Diverses Associations

Gratuité de la salle des fêtes

Votre Commune

La Croix Rouge

50€

Le centre de loisirs – Petits Loups

Réaménagement des locaux et achats d'équipements

992 €

La Ligue contre le cancer

50€

Les soutenir dans leurs projets, dans leurs besoins, profitent directement aux habitants de notre commune : des petits aux grands !

La salle des Fêtes



La réservation de la salle se fait en mairie au moins trois semaines à l'avance, aux horaires d'ouverture.

Toutes les informations sont également sur notre site internet.

La location de la vaisselle se fait uniquement auprès du comité des fêtes. (Gilles BONNIN au 04 74 50 52 04)

Capacité maximale : 50 personnes

		Habitants et associations de la commune	Habitants et associations hors commune
Location de la salle	1 jour	70 euros	non
	week-end	120 euros	220 euros
Consommation électricité	25 cts d'euro le Kwh		
Sono	prix location : 50 €		Caution 300 €
Caution	300 euros pour la salle et 100 euros pour le ménage 1 attestation responsabilité civile à jour		

Informations Grand Bourg Agglomération

L'Agglomération incite au covoiturage avec une indemnité financière

Grand Bourg Agglomération développe l'offre de déplacements sur le territoire et pour tous. Elle souhaite notamment encourager le covoiturage et met en place une incitation financière en lien avec l'application BlaBlaCar Daily.

Depuis décembre, l'Agglomération verse une somme aux conducteurs utilisateurs du service :

- De 3 à 15 km : 1,5€ par passager
- De 15 à 30 km : 1,5€ + 0,1€ par km au-delà du 15^e km par passager
- Au-delà de 30 km : 3€ par passager dans la limite de 80 km

L'indemnité est versée dans la limite d'un plafond mensuel de 100€, d'un aller et retour par jour et 3 passagers quotidiens.

Comment être indemnisé quand on covoiture ?

Pour en bénéficier, les utilisateurs doivent télécharger BlaBlaCar Daily sur Apple Store ou Google Play Store. Ils renseignent leurs trajets et visualisent quels autres automobilistes sont sur ces mêmes parcours.

Ce service est complémentaire des lignes de covoiturage. L'appli est utilisable sur l'ensemble du territoire et à toutes les heures, y compris aux horaires professionnels atypiques (travail en équipe).

Des solutions de déplacement pour tous et partout avec l'Agglomération

Les habitants sont de plus en plus nombreux à se déplacer à vélo. Grand Bourg Agglomération accompagne cet essor en aménageant des voies dédiées aux mobilités douces et sécurisées.

LA VOIE VERTE TRACE SA ROUTE

La Traverse est aujourd'hui un itinéraire aménagé sur 23,5 km entre Saint-Trivier-de-Courtes et Attignat, sur 4 km à Bourg-en-Bresse. Initiés par l'Agglomération, plusieurs chantiers sont en cours pour la prolonger jusqu'à Saint-Just et raccorder Attignat à Bourg-en-Bresse. **D'ici la fin de ces travaux prévue au printemps 2024, la voie verte sera opérationnelle sur 40 km.**

Le tracé suit principalement l'ancienne voie de chemin de fer Bourg-en-Bresse - Chalon-sur-Saône. Certains passages nécessitent des aménagements particuliers. A Attignat, le franchissement de la route départementale 975 se fera par la création d'un ouvrage sous la route. Celui de l'autoroute A40 sera réalisé par le chemin existant du Moulin Peloux. A Viriat, deux passerelles seront installées pour traverser la Reyssouze.



13 millions d'euros

Le budget total de la voie verte

45 km

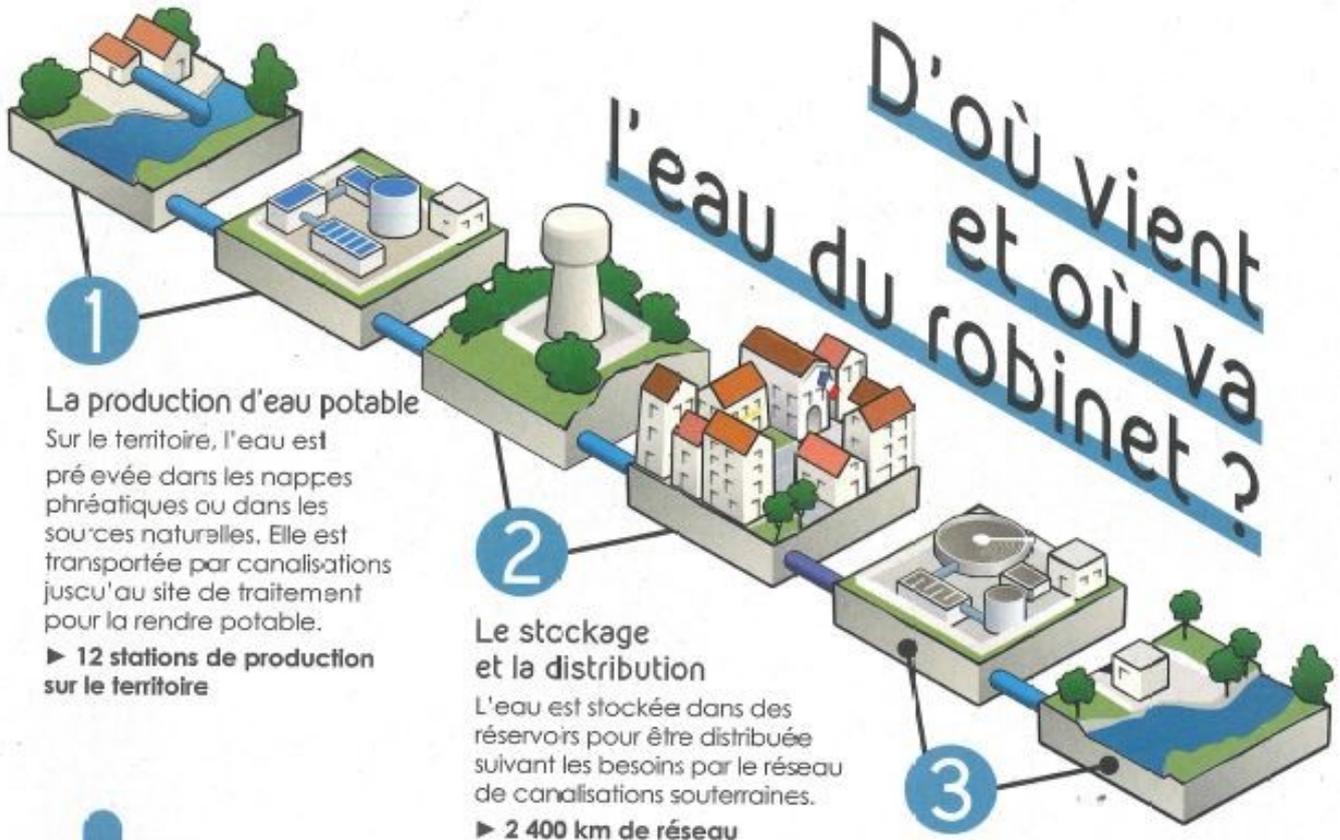
La longueur de la voie verte d'ici à 2025 et son prolongement jusqu'à Ceyzériat



Mars 2024 : Modification de la collecte des Ordures ménagères et du tri

Collecte en porte à porte, suppression des conteneurs aux Points d'Apports Volontaires à l'exception du verre.

L'échéancier de collecte est annexé au présent bulletin.



1

La production d'eau potable

Sur le territoire, l'eau est prélevée dans les nappes phréatiques ou dans les sources naturelles. Elle est transportée par canalisations jusqu'au site de traitement pour la rendre potable.

► 12 stations de production sur le territoire

2

Le stockage et la distribution

L'eau est stockée dans des réservoirs pour être distribuée suivant les besoins par le réseau de canalisations souterraines.

► 2 400 km de réseau

3

La collecte et le traitement des eaux usées

Les eaux utilisées pour la maison (cuisine, sanitaires, lave-linge...) forment les eaux usées. Leur traitement est réalisé dans une centaine de stations d'épuration du territoire. L'eau est ainsi rejetée dans la nature, débarrassée de ses pollutions.

Pour les habitants non reliés au réseau d'assainissement collectif, le traitement s'effectue à domicile par une installation d'assainissement non collectif.

► Une centaine de stations d'épuration sur le territoire

Comprendre le prix de l'eau

Le prix demandé à l'usager est calculé de façon à couvrir le coût des investissements et du fonctionnement du service d'eau potable.

A ce prix s'ajoutent des taxes et redevances.

LES TROIS PARTS DU PRIX DE L'EAU

- Pour le service de l'eau potable
- Pour la collecte et le traitement des eaux usées
- Des redevances et taxes perçues par l'Etat (Agence de l'eau notamment)



1,39 € par m³

pour les 29 000 abonnés de la régie de l'eau

Sur le reste du territoire, le prix oscille entre 2,13 € et 2,61 €

4,30 € par m³

C'est le prix moyen en France (assainissement compris)

A titre d'exemple, le prix avec assainissement compris est de 2,81 € sur le territoire de la régie de l'eau et oscille de 3,98 € à 4,48 € en moyenne sur le reste de l'agglomération

Anticiper l'avenir et adapter nos villes et villages : Grand Bourg Agglomération révisé son Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Depuis l'automne 2023, les élus travaillent ensemble sur le nouveau Schéma de cohérence territoriale.

Ce document fixera les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'horizon de 20 ans, et proposera des formes d'occupation du territoire plus économes en espace et en énergie. Le SCOT s'inscrit dans les politiques nationales et régionales et doit être traduit dans les Plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Ainsi, il constitue la pierre angulaire des politiques territoriales, et sa révision est nécessaire pour préparer l'avenir des villes et des villages.

En tant qu'habitants, vous aurez votre mot à dire. C'est le but de la concertation qui sera lancée en 2024.

Le SCOT répond en effet aux enjeux actuels qui impactent nos cadres de vie : les canicules à répétition, la sécheresse qui perdure ou encore la crise énergétique. Ces tendances « globales » ont des effets très « locaux » sur lesquels il est possible d'agir.

Adapter les villes et villages aux changements en cours et à venir nécessite un ensemble d'actions sur l'agriculture, l'habitat, les déplacements, le développement économique, la biodiversité. Il s'agit d'aménager le territoire pour répondre aux besoins sociaux, économiques et aux contraintes environnementales. En suivant les obligations légales, cela implique de tendre vers une sobriété énergétique et foncière.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) assurera la cohérence de l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans ce domaine. Ainsi, il contribuera au maintien d'un cadre de vie de qualité et dans la durée.

Sapeurs-Pompiers



Au 1^{er} janvier 2024, la commune sera rattachée par convention à la commune de St Didier d'Aussiat pour le SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) – sapeurs-pompiers.

La signature s'est déroulée le 18 octobre dernier. La commune participera à hauteur de 3€ par habitant pour les frais de fonctionnement et aussi en fonction des investissements.